

# Rôle d'évaluation foncière

Municipalité : Saint-André

en vigueur pour les exercices financiers 2024 - 2025 - 2026



## 1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	5 route 132 E
Numéro de lot :	4 788 591, 4 788 593, 4 788 596, 4 788 611, 4 788 612, 4 788 613
Numéro matricule :	6786-98-8838-0-000-0000
Utilisation prédominante :	AUTRES TYPES DE PRODUCTION VÉGÉTALE
Numéro d'unité de voisinage :	1307
Dossier n° :	7228

## 2. Propriétaire

Nom :	MAROIS CHARLES A.
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne physique
Adresse postale :	5 ROUTE 132 EST, SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA, G0L 2H0, QUÉBEC CANADA
Condition particulière d'inscription :	Propriétaire du terrain
Date d'inscription au rôle :	1997-01-01

## 3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale :	297,74 m	Nombre d'étages :	1
Superficie :	781 007,2 m <sup>2</sup>	Année de construction :	
Zonage agricole :	Terrain zoné en entier	Aire d'étages :	Non disponible
Superficie visée par une imposition maximale :	594 975,3 m <sup>2</sup>	Genre de construction :	
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Lien physique :	Non disponible
Superficie total :	776 007,20 m <sup>2</sup>	Nombre de logements :	1
Superficie en zone agricole :	776 007,20 m <sup>2</sup>	Nombre de locaux non résidentiels :	
		Nombre de chambres locatives :	

## 4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché :	2022-07-01
Valeur du terrain :	585 600 \$
Valeur du bâtiment :	355 600 \$
Valeur de l'immeuble :	941 200 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	495 600 \$

## 5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Agricole		
Valeur imposable de l'immeuble :	941 200 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	
<b>Répartition des valeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Source législative</b>	
<u>Imposabilité</u>	<u>Montant</u>	<u>Nom de la loi</u>	<u>Article</u> <u>Alinéa</u>
Terrain imposable	22 400 \$		
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	531 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1 1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	32 100 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1 2
Bâtiment imposable	160 700 \$		
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	194 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1 1
Bâtiment imposable	183 100 \$		
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	758 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10 1a

### MISE EN GARDE :

Les renseignements contenus dans le rôle d'évaluation foncière sont la propriété de la Municipalité de Saint-André. La Municipalité de Saint-André ne peut être tenue responsable de l'exactitude des données une fois qu'elles ont été extraites, reproduites de façon électronique ou par tout autre moyen. En cas de divergence, seules sont considérées comme officielles et valides les données contenues dans le rôle d'évaluation tel qu'il a été déposé à municipalité de Saint-André. Date de la dernière mise à jour : 04 juillet 2024.